

Berne, le 25 janvier 2019
Communiqué de presse

«Réforme des prestations complémentaires (PC)»

Malgré les concessions de la CSSS-N, la réforme des PC est un démantèlement

Les PC ne sont pas une aumône. Près de la moitié des personnes percevant une rente de l'assurance-invalidité en dépendent pour subvenir à leurs dépenses alimentaires, vestimentaires, de logement et de santé. Parmi elles : des enfants. Cette réalité ne semble pas être le souci majeur de la majorité bourgeoise de la CSSS-N, qui vient de confirmer sa volonté d'économiser 460 millions de francs.

Le projet de réforme mis en consultation en novembre 2015 par le Conseil fédéral prévoyait d'économiser environ 117 millions de francs dans les PC, tout en maintenant le niveau des prestations. Au fil des débats parlementaires, de nombreuses divergences ont surgi entre Conseil des Etats et Conseil national, sur l'ampleur et la nature des coupes. Toutefois, les deux Chambres convergent sur un point : diminuer les prestations ! Le montant des coupes décidées par le Conseil des Etats atteint 430 millions de francs. Mais la CSSS-N s'entête à en vouloir 460 millions.

Concessions bienvenues sur les besoins vitaux des enfants

La CSSS-N a suivi le Conseil des Etats sur un point qu'AGILE.CH considère comme essentiel. La commission accepte de ne diminuer les montants reconnus que pour les enfants de moins de 11 ans. Il semble que la CSSS-N ait donc enfin réalisé que les enfants de parents handicapés, plus que d'autres, sont d'ores et déjà très exposés au risque de pauvreté. En revanche, lorsqu'on exige des parents, et particulièrement des mères, qu'ils et elles reprennent une activité professionnelle, la moindre des choses aurait été de prendre en compte les frais de garde extrafamiliale.

Réduction linéaire de 10% en cas de retrait du capital du 2^e pilier

Cette mesure manque sa cible puisqu'elle ne sanctionne pas seulement les personnes qui auraient dilapidé de manière irresponsable leur capital du 2^e pilier, mais aussi celles qui l'ont utilisé pour subvenir à leurs besoins.

Les personnes en situation de handicap et/ou celles qui vivent avec une maladie chronique peuvent-elles encore gagner quelque chose avec cette réforme ? Heureusement qu'elle prévoit une augmentation du supplément pour logements adaptés aux fauteuils roulants. Quant au relèvement – au niveau de 2016 -, des montants pris en compte au titre du loyer, il est plus qu'insuffisant puisqu'elle est attendue depuis 2001. Depuis, les loyers ont augmenté de 20%.

Pour rappel: les PC sont versées pour couvrir les besoins vitaux, comme le mentionne la Constitution fédérale. La CSSS-N ne semble pas vouloir s'embarrasser de tels principes.

AGILE.CH espère maintenant que le Conseil national respecte ce principe constitutionnel et se rallie au Conseil des Etats lors de la session de printemps.

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps
079 237 65 02 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faïtière défend les intérêts de ses 40 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.